



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024

Sommaire



- P. 4 UGPVB, les chiffres clés
 - P. 5 Nos 3 missions et notre gouvernance
 - P. 6 *Section Porc*
RENFORCER
LE COLLECTIF
 - P. 10 *Section Œuf*
ANIMER
DANS UN CONTEXTE
MOUVEMENTÉ
 - P. 16 *Section Bovine*
RECONQUÉRIR
LA PRODUCTION
 - P. 18 *Environnement*
SIMPLIFIER
ET PROGRESSER
 - P. 23 *Énergie*
ANALYSER
ET DÉCIDER
 - P. 24 *Sanitaire*
TENDRE
VERS L'EXCELLENCE
 - P. 26 *Qualité*
CONFORTER
LES DÉMARCHES COLLECTIVES
 - P. 28 *Bien-être animal
et pharmacie vétérinaire*
SOUTENIR
LA PRODUCTION
 - P. 30 *Communication*
PROMOUVOIR
LE MÉTIER
 - P. 32 *BD Porc*
ASSURER
LA TRAÇABILITÉ ET
LA SURVEILLANCE SANITAIRE
 - P. 34 *AOP Porc Grand Ouest*
ORGANISER
LA PRODUCTION
 - P. 35 Nos partenaires nationaux et européens
Nos adhérents
Liste des acronymes
- 



Édito



Renforcer nos productions par l'action collective : Engageons-nous pour l'avenir de l'élevage français

L'élevage français traverse une période cruciale, marquée par des défis mais aussi de nombreuses opportunités. Face à des attentes sociétales croissantes et des évolutions économiques rapides, l'UGPVB s'affirme comme un acteur incontournable pour structurer et renforcer nos filières. Grâce à l'engagement de notre collectif, nous nous battons chaque jour pour fédérer les forces de notre secteur et relever les enjeux actuels qui s'imposent à nous.

Le récent rapport du CGAAER* a mis en lumière les nombreuses contributions positives de l'élevage français, soulignant ainsi l'importance de renforcer la structuration de nos filières pour garantir leur avenir. Ce constat vient consolider l'engagement de l'UGPVB, qui œuvre depuis de nombreuses années à fédérer les organisations de producteurs, à défendre les intérêts des éleveurs, et à encourager la structuration de nos productions.

En mettant en avant ce rapport à son assemblée générale, l'UGPVB cherche à encourager les décideurs politiques à saisir cette opportunité pour agir de manière constructive. Il est essentiel que des politiques agricoles adaptées soient mises en place, afin de soutenir la transition de nos élevages et renforcer leur compétitivité. Notre priorité collective est d'assurer la pérennité et la modernisation de nos exploitations.

Nos équipes, ainsi que les présidents de sections et de commissions, s'investissent pleinement chaque jour aux côtés de vos OP pour coordonner les projets collectifs de nos trois productions. Leur engagement constant permet de soutenir les initiatives des éleveurs adhérents, de vous représenter et de défendre vos intérêts, tout en portant nos propositions auprès des décideurs publics. Je les remercie sincèrement pour leur dévouement. Toutefois, trop peu de jeunes sont présents pour assurer la relève, nous devons faire face à ce défi supplémentaire pour garantir l'avenir.

La structuration de nos filières autour des organisations de producteurs et des associations d'organisations de producteurs est un pilier de notre stratégie. C'est par cette solidarité collective que nous garantirons l'avenir de nos exploitations familiales. En nous mobilisant ensemble, nous faisons de l'élevage un levier de croissance, de compétitivité, et de durabilité pour l'agriculture française.

Michel Bloc'h
Président de l'UGPVB

*Voir page 35

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne est un syndicat professionnel qui fédère les Organisations de Producteurs (OP) de viande porcine, de viande bovine en Bretagne et d'œufs en Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

L'UGPVB compte 3 sections et 24 Organisations de Producteurs adhérentes.



9 OP PORC

2 722 éleveurs

3 889 élevages

9 988 770 porcs
charcutiers et

115 058 animaux de
réforme mis en marché

Source : FTE 2023

Production (BRETAGNE)

89 élevages naisseurs : 39 747 PR*

1 735 naisseurs-engraisseurs :
414 176 PR* et 2 515 128 PE*

2 077 élevages engraisseurs
+ 950 post-sevreurs/engraisseurs :
2 387 677 PE*

Source : BD Porc 2024

* PR = places de reproducteurs

* PE = places d'engraissement



11 OP ŒUF

700 producteurs environ
sur les régions Bretagne,
Pays de Loire et Normandie

Près de **6** milliards d'œufs
commercialisés

Production (GRAND OUEST)

18 millions de poules pondeuses groupement*
dont 67,5% en œufs alternatifs
(sol, plein-air, Label Rouge et bio)

950 bâtiments de ponte

Environ **35%** de la production française

* Poules groupement = lots avec contrat de reprise d'œufs par l'OP



4 OP BOVIN

Production (BRETAGNE)

15 600 détenteurs de vaches

Cheptel vaches allaitantes : **99 400**

Cheptel vaches laitières : **718 000**

Production de viande bovine (en tonne) :

• **115 000 TEC** en gros bovins

• **27 081 TEC** en veau

Première région d'abattage (en tonne):

• **221 000 TEC** en gros bovins

• **53 000 TEC** en veau

Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI et Normabev



NOS 3 MISSIONS

- Initier et mettre en œuvre des démarches collectives
- Défendre les intérêts des adhérents
- Informer, former et conseiller

NOS COMMISSIONS ET PRÉSIDENTS

Commission Environnement
Christine TOUZÉ

Commission Sanitaire Œufs
Éric GUELLAFF

Commission Économie Œufs
Frédéric CHARTIER

Commission prod. biologique Œufs
Philippe-André RICHARD

Commission Pharmacie Vétérinaire Porc
Michel ADAM

Commission Qualité AOP Porc Grand Ouest
Jean-Pierre SIMON

Commission Communication Porc
Lydia LE CLERE

Comité de pilotage Énergie
Jérôme ORVAIN

Commission Bien-être OS Porc Bretagne
David RIOU

NOTRE GOUVERNANCE

Président
Michel BLOC'H

Vice-Présidents
Michel COJEAN
Éric GUELLAFF

Secrétaire
David JOUBIER

Trésorier
Philippe BIZIEN

Directrice
Mathilde ROUX

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE



RENFORCER LE COLLECTIF



Michel Bloc'h
Président UGPVB



Mathilde ROUX
Directrice UGPVB

MARCHÉ DU PORC FRANÇAIS

Le Président de l'UGPVB, fervent défenseur du Marché du Porc Breton (MPB), rappelle régulièrement que l'avenir de la production porcine dans l'Ouest, majoritairement organisée autour d'élevages à capitaux familiaux, repose sur trois piliers fondamentaux : les organisations de producteurs (OP), le MPB, et Uniporc. Cette organisation collective est essentielle pour maintenir et développer la production porcine.

Cependant, nous devons faire face à une diminution des apports au marché, devenu aujourd'hui le Marché du Porc Français (MPF). Il est important de rappeler que c'est ce marché qui détermine le prix de base pour la filière. Afin d'enrayer la baisse actuelle des prix, il est impératif de consolider ce marché. La solidité du MPF dépend de l'engagement des OP à renforcer leurs apports, ce qui permettra de stabiliser et sécuriser le prix de base, garantissant ainsi la pérennité de la filière porcine.

RAPPORT DU CGAAER* : CONTRIBUTIONS POSITIVES DE L'ÉLEVAGE

L'UGPVB se réjouit des conclusions du rapport du CGAAER, publié en juillet dernier, qui valorise les contributions positives de l'élevage français pour l'économie, la souveraineté alimentaire, l'environnement et le développement des territoires ruraux. Ce rapport souligne l'importance du modèle familial de l'élevage et propose des évolutions progressives pour répondre aux attentes sociétales et environnementales.

Pour donner un écho aux conclusions de ce rapport, peu médiatisé jusqu'ici, l'UGPVB a pris la parole lors d'une conférence de presse au SPACE. Cette intervention avait pour but de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs aux défis critiques auxquels l'élevage français est confronté. Un communiqué de presse a également été diffusé pour rappeler l'urgence d'adopter des mesures concrètes afin de soutenir durablement le secteur.

Le rapport du CGAAER renforce par ailleurs l'importance des amendements proposés par l'UGPVB dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole. Depuis le début de l'examen de cette loi, l'UGPVB s'est mobilisée pour défendre des amendements essentiels pour maintenir la compétitivité de l'élevage, visant à simplifier et sécuriser les procédures administratives, tout en modernisant les exploitations.

Les Z'Homnivores : Défendre la liberté alimentaire et protéger celles et ceux qui nous nourrissent

L'UGPVB est membre fondateur et actif des Z'Homnivores. Créé en 2017, le thinktank, constitué d'entreprises alimentaires et d'acteurs agricoles, se mobilise en réponse aux remises en cause de la production, la transformation et la consommation des produits d'origine animale en France et à l'échelon européen. Plus largement, il observe et analyse l'activisme qui s'oppose à la production alimentaire en France.

Sa mission : animer un débat ouvert entre les acteurs des filières de la production alimentaire et la société civile sur nos modèles alimentaires avec une vision transverse (sociologique, philosophique, scientifique, nutritionnelle, environnementale et politique), redonner du sens à l'alimentation omnivore et communiquer sur ses bienfaits, protéger la production face à l'activisme alimentaire.

Champ d'interventions et quelques actions réalisées en 2024 :

- **Veille & analyse** : veille et décryptage de l'activisme alimentaire – Diffusion d'une newsletter mensuelle aux partenaires.
- **Influence digitale** : rencontre avec des experts et partage de leurs points de vue (sur l'élevage, l'activisme alimentaire, la souveraineté alimentaire, l'éducation à l'alimentation des enfants...). Production de contenus digitaux : infographies, vidéos et articles diffusés sur les réseaux sociaux...
- **Influence médias** : réponses aux sollicitations de journalistes et publications de notes stratégiques thématiques rédigées par des experts. En collaboration avec Pascal Perri, éditorialiste, économiste et géopolitologue : « Sécurité alimentaire des Français : allons-nous faire sur l'alimentation la même erreur que sur l'énergie ? » En collaboration avec Patrick Tounian, Chef du service de nutrition pédiatrique à l'hôpital Trousseau - Paris : « Education à l'alimentation des enfants et des adolescents : une nécessité absolue face aux déviations alimentaires ».
- **Affaires publiques** : organisation d'un colloque à l'Assemblée Nationale « A-t-on abandonné nos agriculteurs et nos entreprises alimentaires ? » parrainé par Antoine Armand, ancien député et aujourd'hui Ministre de l'économie et des finances. Organisation d'une conférence au Sénat en partenariat avec Christian Harbulot de l'Ecole de Guerre Economique sur le thème : « Ingérences économiques sur la production alimentaire française : comment les américains financent l'antispécisme pour déstabiliser les filières animales ».

EGALIM : Pour une solution durable à la crise agricole

Depuis 1986, la législation française sur la négociation commerciale a connu plusieurs révisions, dont les lois "EGALIM", visant à garantir une juste rémunération des agriculteurs en fixant les prix selon les coûts de production. Cependant, malgré ces efforts, la crise agricole perdure, et le gouvernement envisage déjà un "EGALIM 4" pour tenter de remédier aux difficultés.

Face à cette situation, l'UGPVB a pris des mesures concrètes pour renforcer la compétitivité de l'élevage, convaincue que la solution pour améliorer durablement les revenus des éleveurs ne réside pas uniquement dans les réformes législatives, mais dans des actions sur le terrain. L'UGPVB œuvre activement pour sécuriser et simplifier les démarches administratives, moderniser les infrastructures et réduire les coûts de production des exploitations en déposant des amendements qui demandent la réouverture du Plan stratégique national, la sortie de l'élevage de la Directive IED*. Par ces actions, l'UGPVB agit pour rendre l'élevage plus compétitif et mieux adapté aux réalités économiques, afin de soutenir concrètement les éleveurs face aux défis actuels.



Conjoncture porc



Prix MPF sur 42 semaines :
Moyenne : 1,943 €/kg

Du 18/07/2024 au 25/07/2024
Point haut : 2,132 €/kg

Le 17/10/2024
Point bas : 1,708 €/kg



Production de viande de porc dans le monde

(Source : USDA, Eurostat)

2023 :
116,2 millions de Tonnes (MT) : +1,4%

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS
Chine : 57,940 MT, +4,6%
Union Européenne : 20,6 MT, -6,6%
USA : 12,7 MT, +1,1%

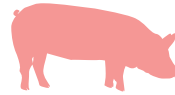


Production de porcs Union Européenne

(Source : Eurostat)

2023 :
20,6 millions de tonnes (Mt) : -6,6%
219,6 millions de têtes (Mt) : -7,3%

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS
Espagne : 53 Mt, -6,5%
Allemagne : 43,8 Mt, -7%
France : 21,9 Mt, -4,9%
Pologne : 19 Mt, -1,9%
Danemark : 14,4 Mt, -18,7%
Pays-Bas : 17,1 Mt, -0,8%



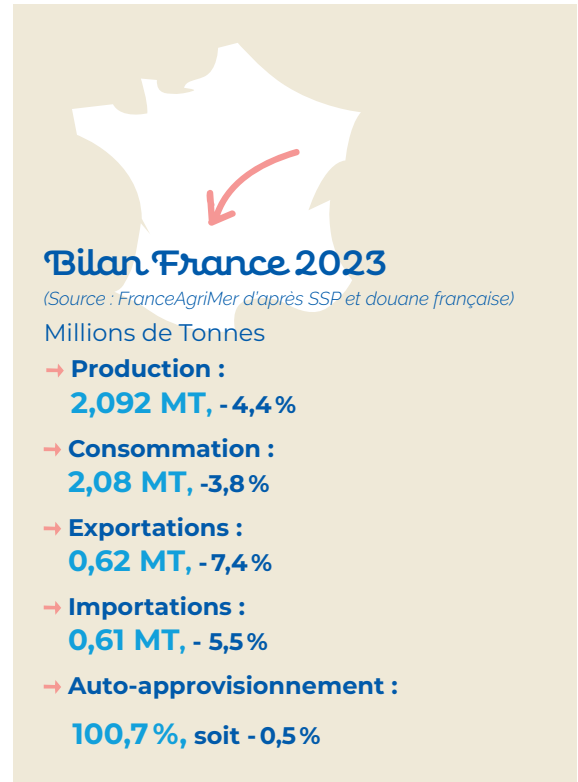
Commerce de viande de porc Union Européenne

(Source : Eurostat)

2023 :
Export à 4,2 MT, (-20,2%)
soit -1,08 M de tonnes

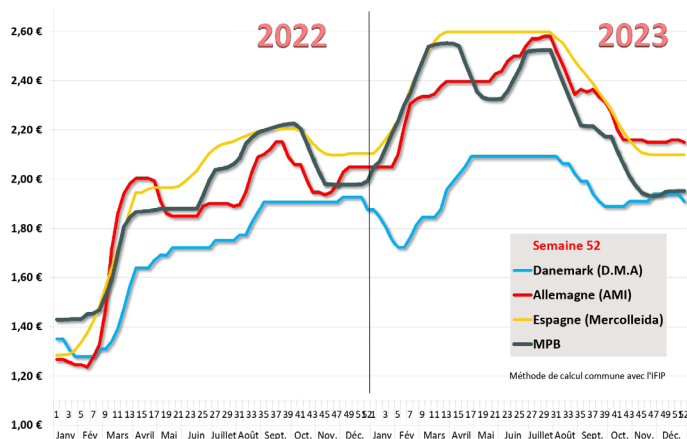
DESTINATION PRINCIPALE

Chine : -25,6%
Royaume-Uni : +1,4%
Japon : +22,9%
Philippines : +32,6%

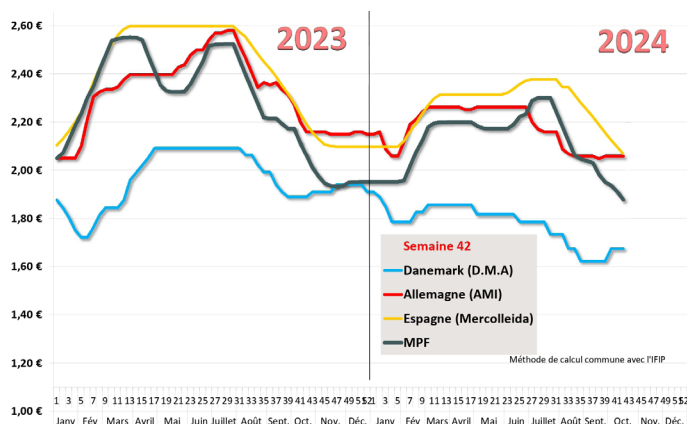


Estimation des prix moyens payés éleveurs Source : Le Marché du Porc Français

Année 2022 vs 2021



Situation à semaine 43 en 2023



Activité d'abattage à fin octobre 2024

TÊTES		2023	2024	%
ALLEMAGNE (± 85% abattages) AMI	41 semaines	28 969 496	29 039 179	0,24%
ALLEMAGNE (Destatis)	Janvier-Juillet	29 103 036	29 500 719	1,37%
ESPAGNE (abattages tous animaux)	Janvier-Août	30 702 819	30 775 926	0,24%
UNIPORC	42 semaines	14 661 220	14 464 377	- 1,34%
DANEMARK (abattages)	39 semaines	10 852 372	10 477 377	- 3,46%
PAYS-BAS (abattages)	41 semaines	11 639 769	11 389 081	- 2,15%
ALLEMAGNE (85%) + DK + PB		51 461 637	50 905 637	- 1,08%
USA	41 semaines	99 266 000	100 480 000	1,22 %
CANADA	41 semaines	16 470 650	16 025 958	- 2,70%

Sources : AMI, Magrama, Uniporc Ouest, Landbrug & Fødevarer, RVO, Agriculture et Agroalimentaire Canada, CME Group

Section Œuf

ANIMER DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTÉ



Éric Guéllaff
Président
Section Œuf



Gilles Guillaume
Responsable
Section Œuf

UNE CONJONCTURE ŒUFS FAVORABLE, TIRÉE PAR UNE OFFRE INSUFFISANTE FACE À UNE CONSOMMATION EN ESSOR

Rapport offre-demande :

→ Production 2024 : L'épisode IAHP* a fait chuter la production de 8% en 2022. En 2023, à 14,9 milliards d'œufs, elle a repris +4% et, en 2024, elle sera du même ordre de part le manque de poules. Celui-ci est dû, pour partie, à la non-compensation des effectifs perdus liés aux conversions des bâtiments cages en production alternative ("sol" principalement).

→ Consommation 2024 : les achats en GMS ont crû de 4,4 % en volume sur les 8 premiers mois 2024 après une hausse de 3% sur 2023. Cette hausse de consommation est tirée par l'œuf "sol" (+22,4 %) et l'œuf "plein air hors LR" (+13,2%). L'œuf "bio" recule et l'œuf "Label Rouge", spécificité française, peine à garder sa place sur le marché.

Auto-apvisionnement 2024 : 99,7% (97% en 22).

Conjoncture :

→ Cotations 2024 : sur 35 premières semaines, les TNO (Tendance Nationale Officielle) "calibrés" et "industrie" reculaient respectivement de -11 % et -26 % par rapport à 2023 sous l'effet conjoint d'une meilleure offre mais aussi de l'import d'œufs ukrainiens en Europe (marché de l'industrie).

• **Calibrés** : Moyenne 35 sem. 2024 = 12,4 €/cent (vs 13,6/100 en 2023)

• **Industrie** : Moyenne 35 sem. 2024 = 1,44 €/kg (vs 1,88 €/kg en 2023).



INFLUENZA AVIAIRE

A l'automne 2024 : la pression IAHP redevient forte en Europe. La France revient en risque IAHP "élevé" et la Bretagne est particulièrement touchée.

→ **Fin septembre 2024**, alors que la France s'apprêtait à retrouver son statut de pays indemne, sa situation a basculé avec un 1^{er} foyer IAHP déclaré sur un élevage de 30 000 poules dans le Finistère.

→ **Au 14 novembre 2024**, la saison 2024/2025 est marquée par 13 foyers en élevages dont 9 en Bretagne, 2 dans les Landes et 2 dans l'Allier (9 élevages commerciaux et 4 élevages familiaux et basses-cours).

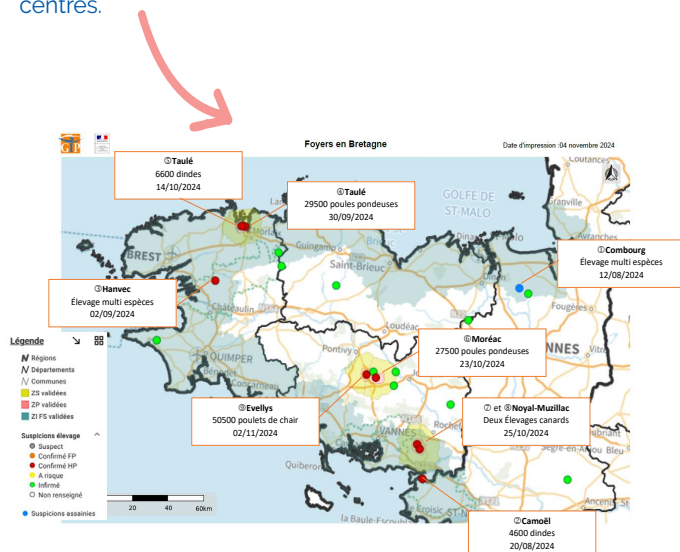
Face à la forte circulation du virus dans l'avifaune sauvage et au nombre de cas en élevages, la DGAI* a relevé, à 2 reprises, le niveau de risques pour le porter au niveau "élevé" le 8 novembre 2024, imposant alors le confinement généralisé de tous les élevages en métropole.

Les quelques foyers dépistés en canards ont montré l'intérêt de la surveillance active qui a mis en évidence des cas IAHP avant toute expression clinique de la maladie. Les autres foyers (dindes, poulets) ont été très souvent liés à des opérations de desserrage (ouverture des bâtiments) dans un environnement chargé en virus.

→ **A la mi-novembre 2024**, le nombre de cas en élevages, déjà supérieur à toute la saison 2023/2024, traduit un niveau de pression virale environnementale par l'avifaune bien supérieur à ce qu'il était l'an passé.

Actions Section Œuf UGPVB :

- Participation active au CROPSAV* Bretagne (DRAAF* Bretagne/SRAL*) de suivi de la crise IAHP,
- Relais de toutes infos de la veille IAHP,
- Interpellation de la DGAI* sur les difficultés induites par l'obligation de collecte dédiée en zone réglementée pour les petits centres.



DYNAMIQUE DE L'AMONT

Interdiction de l'élevage en cages :

Malgré l'engagement de nombreux acteurs (GMS, industriels) à stopper toutes ventes ou utilisation d'œufs "cages" en 2025, la réalité du marché fait qu'ils représentent, à fin 2024, encore près de 20 % des achats en GSM (coquille), de 40% en ovoproduits pour l'industrie et de 75% des ovoproduits pour la RHD.

Dans son 2^{ème} plan de filière, le CNPO* se fixe l'objectif d'atteindre 90% de poules élevées en élevages "sol", "plein air" ou "bio", à l'horizon 2030. Le tiendra-t-elle sans porter atteinte à son potentiel de production ?

Lutte contre les salmonelles : développer une stratégie vaccinale

L'arrêté de février 2023 a autorisé l'usage du vaccin vivant dans la lutte contre les Salmonelles en production d'œufs de consommation.

Cette avancée répondait à une demande forte de la filière exprimée depuis longtemps. Cet outil devrait permettre d'aider la France à abaisser notablement sa prévalence élevée depuis 3 ans (autour du seuil des 2%). Cette pratique a un coût, la filière œuf se mobilise et échange avec la DGAI en vue d'obtenir un accompagnement financier de la vaccination dans le cadre de l'enveloppe annuelle du Plan de lutte national (iso-enveloppe).



Ovosexage : la France pionnière mais son financement est difficile

En Europe, seules la France et l'Allemagne se sont engagés dans l'ovosexage, une pratique dont le coût annuel en France atteint 36 millions d'euros. Jusqu'à présent, ce coût était couvert par un accord CNPO d'octobre 2022 (valable jusqu'à fin novembre 2024), qui le répercutait intégralement sur les consommateurs via les 7 milliards d'œufs coquille vendus en grande distribution.

En 2024, les distributeurs ont refusé de continuer à assumer seuls cette charge de percepteur, réclamant l'implication de tous les circuits de vente des œufs bruns (restauration hors domicile et industrie). Cette position a engendré des discussions difficiles au sein du CNPO tout au long de l'année.

Un accord temporaire signé le 12 novembre 2024 prolonge le système actuel, basé sur une CVO de 0,59 €/100 œufs, jusqu'à fin février 2025. À partir du 1^{er} mars 2025, un nouvel accord interprofessionnel entre le SNA et le SNIPO prendra le relais, reposant sur une CVO réduite à 0,39 €/100, prélevées via les centres de conditionnement, révisable en juin 2025 au regard d'un indicateur qualité EGALIM. Le coût de 0,39 €/100 œufs repose sur la prise en compte d'environ 9,2 milliards d'œufs, par extension de l'assiette aux œufs bruns vendus en RHD, contre seulement 7 milliards intégrés au financement actuel. Cependant, pour consolider le système et élargir encore la contribution, il reste nécessaire de trouver un moyen d'inclure les grossistes, qui ne sont pas soumis à EGALIM. À cet effet, le CNPO a sollicité le soutien du Ministère de l'Agriculture.

Pour les éleveurs, cette charge représente environ 0,90 €/poule, un coût insoutenable, qui crée une distorsion de concurrence au sein de l'UE, où seules la France et l'Allemagne appliquent cette pratique.

C'est pourquoi les éleveurs refusent fermement que cette charge soit répercutée sur le prix des poussins. Faire peser ce coût uniquement sur le maillon "amont" de la filière serait une menace pour sa viabilité.

La Section Œuf de l'UGPVB reste fidèle à cette position et poursuit son combat pour un partage équitable des coûts.

Ce dossier reste ouvert et sera un enjeu majeur en 2025.





AGRI-INVEST

Fin 2023, la Région Bretagne a ouvert l'accès aux 5 mesures d'aide aux investissements d'Agri-Invest; nouveau dispositif de la programmation 2023/2027 co-financée par l'UE.

Nature des 5 mesures d'aide :

- Investissements « résilients »
- Investissements « productifs »
- Investissements « biosécurité » (en filières lapins et aviculture)
- Investissements « transformation et vente à la ferme »
- Investissements en ETA et en CUMA

Ouverture du dispositif : novembre 2023

Évolutions par rapport au PCAEA* (programme 2015/22) :

- Fonctionnement 100 % dématérialisé (cf. QR Code ci-après).
- Validation d'un Contrat de Transition Agro-Ecologique (CTAE) requis avant tout dépôt d'une demande d'aide sur les mesures : investissements « productifs » et « transformation / vente à la ferme ».

Filières Porc et Œuf :

Essentiellement concernées par l'investissement « productifs ».

Investissements (nature/montant éligible)	Plancher	Plafond individuel	Plafond GAEC 2 associés	Plafond GAEC 3 associés
« Résilients »	6 000 €	120 000 €	170 000 €	200 000 €
« Productifs »	15 000 €	120 000 €	170 000 €	200 000 €

Taux d'aide :

- « Résilients » : 40 % sans majoration,
- « Productifs » : 25 % avec majoration
(+ 15 % pour JA, bio (conversion incluse), + 10 % pour les petites filières).

Gestion du programme :

- Dépôt et instruction des demandes au fil de l'eau sur le portail de la Région Bretagne.
- Validation : 3 commissions par an.

Bilan du 1^{er} AAP (Appel à projets), sur les aides aux investissements productifs :

- Filière Porc : 43 demandes retenues pour 1,166 Millions d'euros d'aide (11 dossiers non sélectionnés)
- Filière Œuf : 8 demandes retenues pour 228 000 euros d'aide (1 dossier non sélectionné)



www.gie-elevages-bretagne.fr



www.bretagne.bzh : aides/fiches/agri-invest





Production d'œufs dans le monde



Sur la dernière décennie, la production mondiale d'œufs a augmenté de **24 %**.
(source : FAO).

2023 :
79,6 MT (millions TEOC* 1)

PODIUM DES 3 PAYS PRODUCTEURS

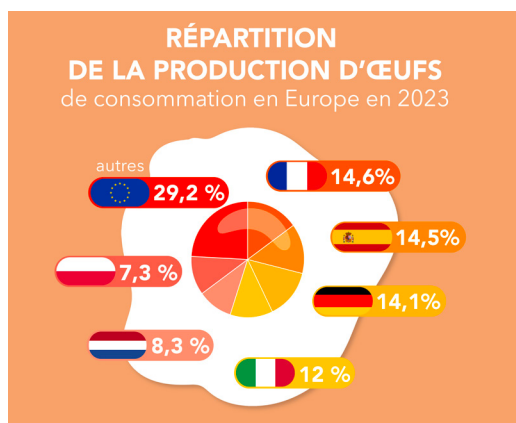
Chine : 25,5 MT (32 %)
Union Européenne à 27 : 6,4 MT (8 %)
Inde : 5,84 MT (7,3 %)

Production d'œufs de consommation en France



2023 :
La France a retrouvé sa position de n° 1 en Europe avec une production de **14,9 Millions d'œufs (soit 930 000 tonnes)**.

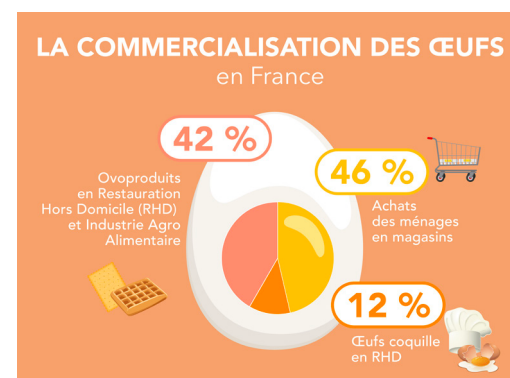
Répartition de la production d'œufs de consommation en Europe



Source : estimation ITAVI d'après IEC, CIRCABC, MEG et sources nationales

Commercialisation d'œufs en France

Consommation dynamique à 224 œufs par habitant en 2023

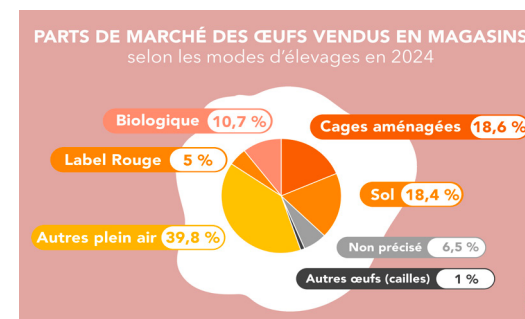


Source : estimation ITAVI d'après SSP, Pordcom et Douanes - Chiffres 2023

La répartition entre les modes d'élevage varie selon le marché considéré (ou segment) : œuf coquille GMS, œuf coquille RHD ou ovoproduits industrie.

Segment œufs coquille (GMS)

En 2023, les œufs alternatifs représentent **près de 8 œufs vendus sur 10 (78,6%)** contre 74,3 % en 2022 (et 81,1 % au 1er trim. 24).



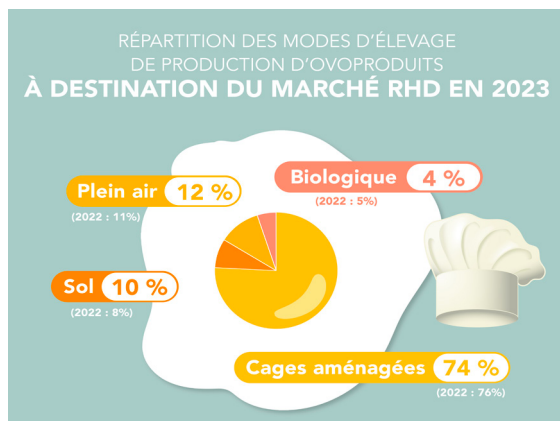
Source : France Agrimer d'après IRI. Évolution des achats des ménages en volume 2024



Ovoproduits en RHD

C'est le segment dans lequel l'œuf "cages" occupe encore, de loin, la plus grande fraction, avec près de **75%** du sourcing de ce segment.

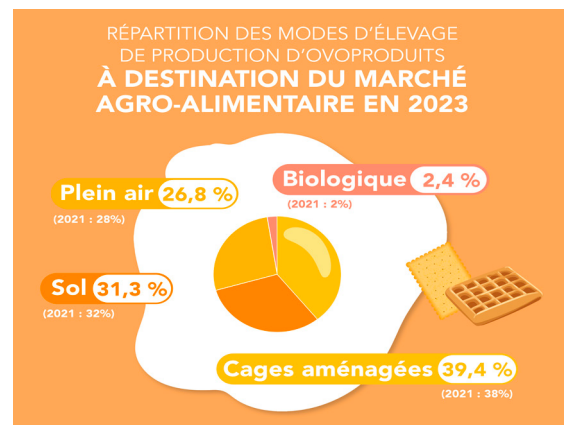
Cela s'explique uniquement par une raison de prix, dans ce segment, l'œuf intervient comme un ingrédient (plats préparés).



Source : Enquête SNIPO - 2024 ADOCOM-RP

Ovoproduits industrie

La segmentation des ovoproduits du segment industrie évolue très rapidement puisqu'en 2023, l'œuf "cages" ne représente plus qu'environ **40 %** du sourcing d'œufs pour l'industrie de transformation (briocheries, pâtisseries, ...).



Source : Enquête SNIPO - 2024 ADOCOM-RP

Évolution de l'œuf alternatif dans la production

2017 : 36,7 %

2018 : 42 %

2019 : 53 % (objectif de 50 % en 2022 dépassé)

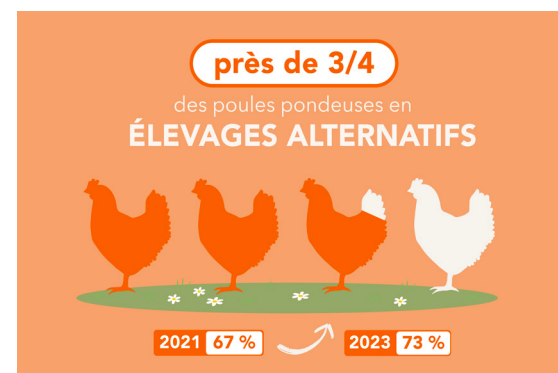
2021 : 67 % (UE : 58 %)

2022 : 77 %

2023 : 73 %

2025 : fin de la vente d'œufs "cages" annoncée par beaucoup d'enseignes de la GMS.

2030 : 90 % (objectif 2^{ème} plan filière CNPO)



Source : CNPO - ITAVI ADOCOM-RP



Section Bovine

RECONQUÉRIR LA PRODUCTION

Michel Cojean

Président de la Section Bovine

CHIFFRES CLÉS



En Bretagne à fin septembre 2024

(VS 12 derniers mois)

Nombre de bovins : - 2,19 %

Nombre d'élevages : - 3,52 %

Abattages semaine 44 : + 2,94 % en tonnages

Abattages semaine 44 : - 0,67 % en têtes

Au niveau national

Abattages de gros bovins : - 1 % en têtes

2023 VS 2022

Importation de viande : près de 30 %

Point sur la Décapitalisation

La Bretagne est la deuxième région où la décapitalisation est la plus rapide depuis 10 ans.



+ d'infos sur : www.interbev-bretagne.fr ou en scannant le QR Code

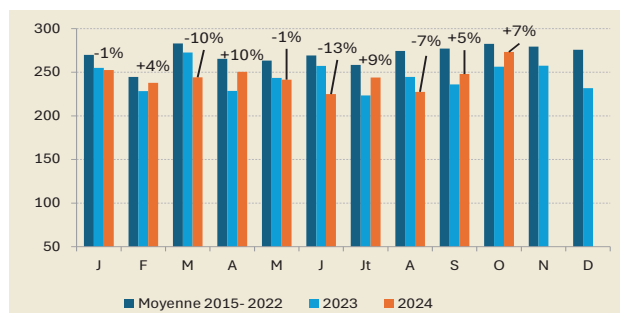
Abattage français de gros bovins (1 000 têtes)

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Normabev

Cumul annuel (Janvier-Septembre 2024) :

2 171 000 têtes - 1 %/2023

858 000 têtes + 11,72 %/2023



Évolution des volumes d'abattage européens sur 6 mois

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat, ANZ, AMI, SSP et Anagrafe zootecnica

	2023	2024/2023		
	PART PRODUCTION UE-27* GROS BOVINS %	VACHES %	JB %	GROS BOVINS %
France	20	-3	+3	-2
Allemagne	17	+1	+2	+3
Italie**	11	+4	-9	-1
Irlande	11	+10	-5	+1
Pologne	9	+39	+15	+24
Espagne	9	-4	+15	+11
UE-27*	100	+3	-2	+4

* UE sans le Royaume-Uni

** Pour l'Italie, les chiffres sont issus de la base nationale de données sanitaires (Anagrafe zootecnica). Le total UE-27 est recalculé en fonction.

Une décapitalisation inquiétante

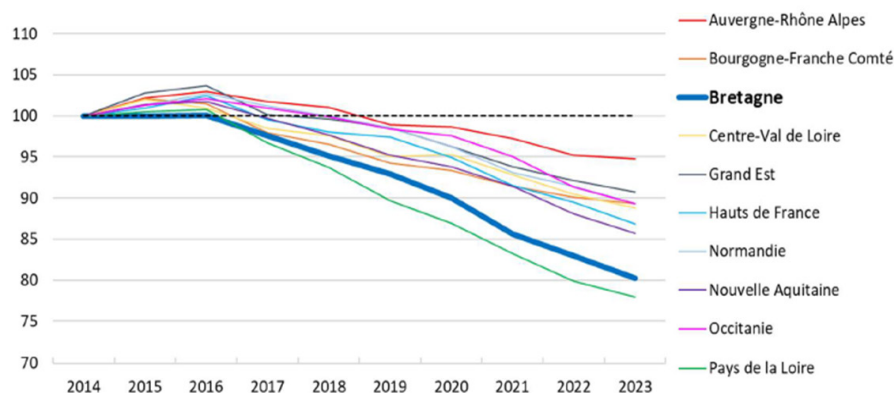
En élevage allaitant, toutes les races sont concernées par la décapitalisation depuis 2016 (117 000 vaches), avec un cheptel de 93 930 vaches allaitantes. La Bretagne atteint le plus bas niveau depuis plus de 10 ans (- 20% depuis 2015).

Du côté de l'élevage laitier, la décapitalisation se constate depuis 2019 (775 040 vaches). Après un regain de 2015 à 2019 (+1%) qui était progressif, on observe une baisse rapide des effectifs pour atteindre un cheptel de 691 940 vaches (-10% depuis 2015) . Par ailleurs, 20% du cheptel laitier français est détenu par la Bretagne composé à 81% de Prim'Holstein (soit 23% du cheptel français). Ces chiffres montrent l'importance que représente l'élevage laitier en Bretagne.

Cette décapitalisation est la deuxième plus rapide au niveau national après les Pays de la Loire. En effet en comparaison des autres régions, la Bretagne a perdu 20 points d'indice en 10 ans, alors que des régions comme l'Auvergne-Rhône-Alpes n'en ont perdu que 5 et se stabilisent depuis 2 ans.

Évolution de la densité au KM² des Vaches allaitantes, par région – indice 100 en 2014,

Source : Issu de l'Observatoire de la filière Bovine en Bretagne d'Interbev Bretagne & Idele d'après GEB - SPIE BDNI et Normabev



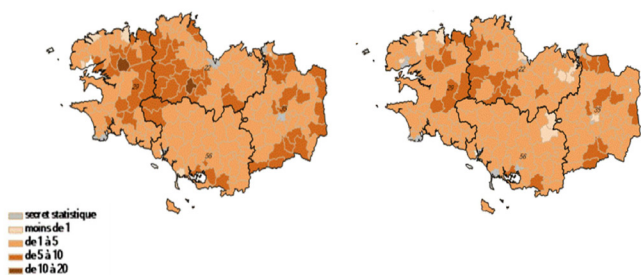
Enfin au niveau des cantons, la dynamique de décapitalisation en laitier est plus accélérée dans le Morbihan et le sud Finistère, quand des cantons au Sud Est et Nord de la Bretagne s'en sortent mieux que la moyenne régionale. Bien souvent la dynamique de décapitalisation est moins élevée en allaitant là où le laitier disparaît, car l'allaitant est souvent une phase transitoire pour arrêter l'élevage.

Dans les deux cas, ces dynamiques ont amené à une forte baisse de la densité de l'élevage bovin en Bretagne en particulier sur le bassin historique pour l'allaitant, à savoir le centre Bretagne et les zones les moins spécialisées en laitier.

DENSITÉ (AU KM²) DE VACHES ALLAITANTES PAR CANTON AU 1^{ER} JANVIER

2014

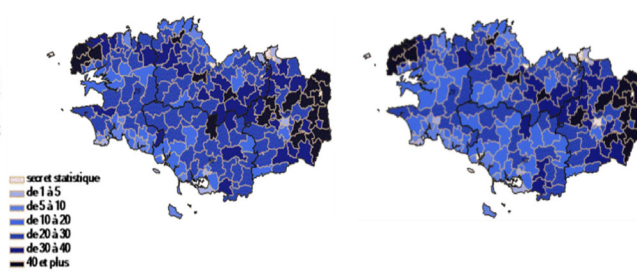
2023



DENSITÉ (AU KM²) DE VACHES LAITIÈRES PAR CANTON AU 1^{ER} JANVIER

2014

2023



Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI et Normabev
L'Observatoire de la filière Bovine en Bretagne d'Interbev Bretagne

Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI et Normabev
L'Observatoire de la filière Bovine en Bretagne d'Interbev Bretagne



Environnement

SIMPLIFIER ET PROGRESSER



Christine Touzé
Présidente commission
environnement



Jean-Michel Nowry
Coordinateur environnement

Chloé Duvernay
Chargée de mission environnement et énergie

Alexis Douillard
Juriste environnement / Droit public

Demandes de simplification

LOI INDUSTRIE VERTE

L'UGPVB a été la 1^{ère} à soulever les conséquences de la loi industrie verte pour les élevages. En collaboration avec LCA, l'UGPVB a ainsi participé à plusieurs réunions avec l'administration centrale pour alerter sur le caractère inadapté des dispositions introduites par cette loi (3 mois de phase de consultation du public, 2 réunions publiques obligatoires au sein de la procédure d'autorisation environnementale).

Une info environnement récapitulant cette réforme a été diffusée aux OP et une proposition d'amendement au projet de loi d'orientation agricole a été élaborée, afin d'exclure les élevages de ces dispositions.

SEUILS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Pendant le mois de juin 2024, le gouvernement a réhaussé par décret les seuils d'évaluation environnementale pour les élevages de porcs et de volailles. Cette réforme, inspirée d'une des propositions de simplification portées par l'UGPVB, demeure cependant incomplète. En effet, le décret ne réhausse pas les seuils des régimes enregistrement et autorisation ICPE* au niveau des seuils d'évaluation environnementale, comme le soutenait l'UGPVB.

A ce titre, ce décret ne constitue malheureusement pas une réelle simplification administrative pour les élevages de porcs et de volailles. Une info environnement synthétisant les modifications introduites par ce décret a été diffusée aux OP.

Pendant toute cette année, l'UGPVB s'est employée à porter auprès des OPA nationales, des parlementaires et de l'administration un réhaussement des seuils ICPE pour soulager véritablement la pression administrative pesant sur les élevages de porcs et de volailles.

Directive Nitrates

PROGRAMME D'ACTION « NITRATES »

L'Etat a mis en consultation son Projet d'Arrêté Régional « Nitrates » le PAR7, en début d'année 2024, et a organisé une consultation publique du 7 février au 1^{er} mars.

→ L'UGPVB a transmis une contribution en ligne, se positionnant contre ce projet de texte complexe à mettre en œuvre et à comprendre, puisqu'il augmente significativement le nombre de mesures et de zonages différents en Bretagne.

→ L'UGPVB a élaboré des documents pour permettre à ses adhérents et aux éleveurs de déposer leurs propres contributions en ligne afin d'obtenir des modifications sur le texte.

→ En tant que membre du CAR Environnement et du Comité régional nitrates, l'UGPVB a ainsi contribué activement aux échanges avec l'administration.



ADIVALOR®



Jean-Michel Nowry
Coordinateur
environnement

Directive IED : des perspectives incertaines

La révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) a été adoptée le 12 avril 2024 par le Conseil européen. Les élevages de porcs de plus de 350 UGB (Unité de Gros Bovins) (environ 100 truies NE) et de poules de plus de 300 UGB (21 400 poules) seront à partir de 2030-2032 soumis à la directive IED. Les élevages bovins resteraient exclus. Cet abaissement des seuils conduirait, à l'échéance 2030 à 2032, à soumettre à la réglementation "IED" la majorité de la production de porcs et de poules en France. Elle impliquerait à terme une complexification des procédures administratives pour les élevages.

Les règles d'exploitations (meilleures techniques disponibles) qui s'imposeront concrètement aux éleveurs seront définies par un règlement d'application européen, prévu pour septembre 2026. D'ici là, des groupes de travail européens et français vont être mis en place pour définir de nouvelles règles en matière de gestion environnementale. L'UGPVB, en coordination avec une douzaine d'organisations régionales d'élevages de porcs et volailles, a réalisé de nombreuses interventions auprès des parlementaires européens et du gouvernement avec une demande : **l'élevage familial ne doit pas relever d'une directive IED pensée pour l'industrie**. Un courrier au Premier Ministre et deux communiqués ont été rédigés.

L'intérêt environnemental de la directive est lui-même contestable puisque selon l'étude de la Commission Européenne, elle ne permettrait de diminuer que très faiblement les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre, ce qui semble disproportionné au regard des contraintes engendrées pour les éleveurs. De plus, elle sera contre-productive : en freinant les investissements de modernisation des élevages, elle ralentira leurs progrès en termes de performances environnementales.

Ces interventions n'ont malheureusement pas suffi pour que la France exprime une position claire d'exclure l'élevage dans les négociations européennes. Néanmoins, une « clause de revoyure » est prévue dans le texte de la directive à l'horizon fin 2026. Dans ce cadre, l'UGPVB continuera d'appeler à la sortie de l'élevage de la directive.

Procédures ICPE 29

A la suite d'une demande portée par l'UGPVB, un groupe de travail réunissant l'administration (DDPP/DDTM 29) et les bureaux d'études s'est réuni tout au long de l'année 2024. Son objectif : proposer une méthode de présentation des différents types de dossiers ICPE qui permette :

- de renforcer les justifications pour des dossiers déposés en zones sensibles et notamment en bassins versants algues vertes, afin d'apporter une plus grande sécurité juridique.
- de préciser le contenu attendu des dossiers modificatifs afin de limiter les demandes de compléments et de raccourcir les délais d'instruction.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Annonces Attal : les éleveurs de porcs et de volailles seront-ils roulés dans la farine ?

Alors que le Premier Ministre a lancé le mois de la simplification, la France serait-elle en train de préparer davantage de complexification dans le dossier des éleveurs à Bruxelles ? L'absence, à ce jour, d'initiative concrète sur le dossier IED ne traduirait-elle pas la fin d'une volonté de complexifier la vie des éleveurs, afin de préparer l'avènement des protéines de synthèse industrielles promu et porté à Bruxelles par le député Pascal Canfin ? Une clarification est nécessaire. Cela passe par des actes concrets.

12 organisations économiques régionales de la production de porcs et de volailles s'inquiètent du déroulement des travaux à la suite des déclarations du Premier Ministre Gabriel Attal le 26 janvier en Haute-Garonne. Elles engageaient le gouvernement à prendre des initiatives car « il est hors de question de mettre en difficulté nos éleveurs de porcs et de volailles » dans le cadre de la révision de la Directive sur les émissions industrielles (IED). Ces organisations rappellent les deux enjeux essentiels attendus par les éleveurs de porcs et de volailles :

- 1) Un coup d'arrêt à la complexification administrative que continue de produire BRUXELLES, jusqu'à ce qu'elle soit bienveillante et sans réaction de la France. La France doit **abandonner l'exclusion de l'élevage de la révision de la Directive Européenne sur les Emissions Industrielles (IED)**. Ce texte pensé pour l'industrie lourde est inadapté pour les élevages familiaux.
- 2) L'adoption de dispositions qui visent à : 1) Simplifier les procédures d'autorisation, 2) Sécuriser les actes administratifs, 3) Protéger les agriculteurs et les entrepreneurs des mouvements radicaux et malveillants. La Loi d'Orientations Agricoles en cours de préparation **doit comprendre des dispositions législatives concrètes dans ce domaine**.

Ces simplifications sont la condition nécessaire pour favoriser l'installation de futures éleveuses et éleveurs dans un secteur clé de l'économie de nos territoires. Il s'agit de relever le défi de la souveraineté alimentaire de la France dans l'intérêt de tous. Il s'agit enfin de favoriser le progrès environnemental des productions sur nos territoires, plutôt que d'exporter nos impacts environnementaux en important les denrées alimentaires.

Le 16 février 2024.

CONTACTS : Michel BLOCH (UGPVB) - 06 99 40 23 85
Christine ANNAUD (URCA)
Jérémy LACROIX (Interpays Porcins Occidentaux)
François LE BAO (Interpays)
Pascal VIGOUZ (Inter Nouvelle Aquitaine)

Jean-François CORMON (ARIP Normandie)
Philippe MONNET (Interpays France Centre)
Emmanuel TREYER (Interpays Bourgogne)
Philippe VAN DEN BROECK (Interpays Centre)
Fabien TREYER (Interpays Nord-Pas de Calais)

UGPVB (Union des Groupements Familiaux de Porcs et de Volailles) - 02 26 55 11 11 - 02 26 55 11 11 - 02 26 55 11 11 - ugpvb@ugpnb.fr



Chloé Duvernay
Chargée de mission
environnement et énergie



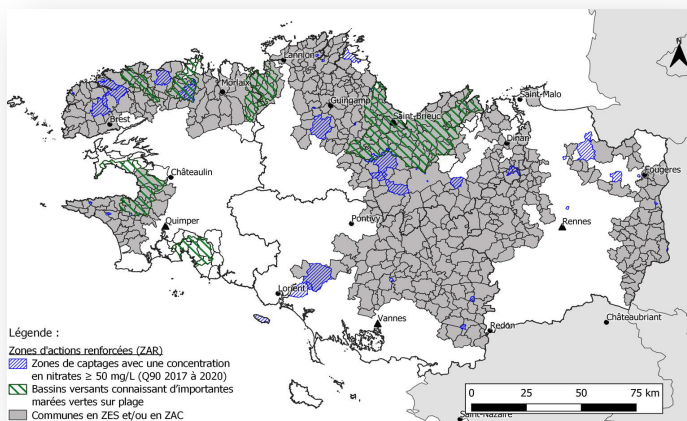
Un 7^{ème} Programme d'Action Régional "Nitrates" complexe

Le 24 mai 2024, le Préfet de région a signé le nouvel arrêté régional PAR7, entré en vigueur dès le lendemain. Ce nouveau programme introduit de nouveaux zonages contraignant à de nouvelles mesures supplémentaires, notamment dans les bassins versants en amont des vasières concernées par la problématique algues vertes, ou dans les aires d'alimentation de captage dont la concentration en nitrate est supérieure à 50 mg/L.

De nombreuses obligations supplémentaires concernent en particulier les huit bassins versants algues vertes, qui avaient déjà été la cible d'un durcissement de la réglementation en 2022 (Parmi lesquelles, un plafonnement de la BGA (Balance Globale Azotée) à 20 unités d'azote par hectare de SAU, avec une sanction sur l'azote total épandu en cas de dépassement).

Le seul réel assouplissement, réhaussant le seuil d'obligation de traitement dans les territoires en ZES de 20 000 à 25 000 unités d'azote ne suffit pas pour considérer que ce nouveau plan d'action nitrates est adapté aux enjeux des exploitations dans la lutte contre les fuites d'azote. Au contraire, la complexité de ce texte (une dizaine de zonages et une quinzaine de mesures différentes) le rend difficile à adapter dans les exploitations, mais surtout à s'approprier par les agriculteurs, malgré les alertes exprimées par les représentants de la professions agricoles à chaque étape d'élaboration du texte, et une mobilisation sans précédent lors de la consultation publique (plus de 400).

Si le PAR7 est donc bien entré en application dès le 25 mai, les attentes se portent désormais sur les négociations entre les services du Préfet, la Chambre d'Agriculture et l'association Eaux et Rivières de Bretagne, sur le cadrage d'un nouveau PAR8 qui pourrait lui succéder en 2025.



CAR
"Environnement"

CHIFFRES CLÉS

2 journées "Actu Environnement"
4 infos Environnement
27 mails d'informations aux référents et services environnement
4 groupes de travail thématiques

10 consultations des référents des OP
5 réunions de la Commission environnement
1 intervention auprès de l'École d'Ingénieurs en Agriculture
(Unilasalle Beauvais)



Alexis Douillard

Juriste environnement /
Droit public

Simplification des normes

L'élaboration des propositions législatives et réglementaires de simplification, sécurisation des procédures et protection des éleveurs entamée en 2023 s'est poursuivie pendant l'année 2024.

Dans l'optique du projet de Loi d'Orientation Agricole (LOA) et avant même l'engagement du Gouvernement en matière de simplification administrative de l'activité agricole, l'UGPVB a diffusé, dès janvier, ses propositions aux organisations professionnelles agricoles nationales (LCA et FNSEA) et à l'administration (Ministères et Préfectures). Cette diffusion précoce a permis de mettre ces propositions au cœur des discussions entamées avec l'administration et les parlementaires suite aux mouvements des agriculteurs de début d'année.

Sur les propositions de nature législative :

Des rencontres entre administrateurs de l'UGPVB et députés bretons ont été organisées pour présenter les propositions de simplifications législatives et sensibiliser ces derniers en amont de l'examen du projet de LOA. La majorité des propositions élaborées par l'UGPVB ont été reprises par les parlementaires rencontrés, sous forme d'amendements au projet de LOA. A noter que ces propositions ont également été portées par les différentes organisations professionnelles agricoles. Elles ont donc été déposées puis soutenues plus largement par les parlementaires de plusieurs groupes politiques. De manière regrettable, ces amendements ont été déclarés irrecevables et n'ont pas pu être discutés en première lecture à l'Assemblée nationale.

Si l'examen du projet de LOA a été suspendu avec la dissolution de l'Assemblée nationale, l'UGPVB continue de pousser auprès de l'administration, des organisations professionnelles agricoles et des parlementaires, ses propositions législatives dans l'attente d'une reprise de l'examen du texte (espérée pour le début de l'année 2025).

Sur les propositions de nature réglementaire :

Des progrès sont à noter : un décret signé du Premier Ministre en date du 10 mai 2024 a repris 3 des propositions élaborées par l'UGPVB :

- La réduction des délais de recours contre les actes ICPE : de 4 mois à 2 mois.
- L'encadrement dans le temps de la procédure contentieuse. Le tribunal administratif dispose désormais de 10 mois pour se prononcer sur une requête contre décision relative aux élevages ICPE.
- Enfin, le décret introduit une obligation de notification des recours par les requérants à l'éleveur bénéficiaire d'un acte ICPE.

Ces trois modifications réglementaires constituent de véritables avancées en matière de sécurisation des actes administratifs dont sont bénéficiaires les éleveurs.



"Tenez vos promesses" : des éleveurs interpellent Emmanuel Macron sur le projet de loi agricole

Dans une lettre ouverte, l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et plusieurs organisations régionales porcines de France interpellent le président de la République, Emmanuel Macron. Elles craignent que l'élevage soit le « grand perdant » de la loi d'orientation agricole débattue en ce moment à l'Assemblée nationale.

Le Télégramme

"L'élevage est le grand perdant du projet de loi d'orientation agricole"



Une simplification administrative attendue



Énergie

ANALYSER ET DÉCIDER



Jérôme Orvain
Président comité de
pilotage électricité



Chloé Duvernay
Chargée de mission
environnement et énergie



Offrelec'Ouest : achat groupé d'électricité

OPTIMISATION DES CONTRATS

- Veille tarifaire, marché et réglementaire, via notre conseiller MTAIR.
- Achats des volumes d'énergie sur le marché, pour fixer le prix 2025.
- Négociations des conditions de la prolongation du contrat en 2026.

SUIVI DES VERSEMENTS DES AIDES

D'ETAT

- Rencontres régulières avec le fournisseur ENI.
- Relais des réclamations et des demandes de vérifications des adhérents, pour s'assurer du versement de l'ensemble des aides d'Etat qui leurs sont dues.

ELABORATION D'UN SITE INTERNET POUR LES PROCHAINES INSCRIPTIONS

- Création d'un groupe de travail en charge du suivi technique incluant des techniciens des OP.
- Prise de contact et choix d'un prestataire pour la réalisation du site.



Des prix à la baisse dans un contexte apaisé

Après l'apogée de la crise de l'énergie atteinte en 2022, le marché de l'électricité est progressivement redescendu à des niveaux plus acceptables, bien que le prix du MégaWatheure ait globalement doublé aujourd'hui par rapport à son niveau d'avant-crise.

Cette dynamique baissière du marché a démontré l'intérêt du contrat Offrelec'Ouest, dont la stratégie d'achat est dite « dynamique », par opposition aux contrats à prix fixes. Cette stratégie permet de renégocier chaque année les prix qui se retrouveront sur les factures l'année suivante. Ainsi, les tarifs 2024 ont nettement diminué par rapport à 2023, permettant de s'affranchir du dispositif des aides d'Etat (bouclier tarifaire et amortisseur) qui avait généré un certain nombre de problèmes avec ENI en 2023.

En 2024, le Comité de Pilotage (COPIL) Electricité a poursuivi ce travail pour obtenir des tarifs 2025 une nouvelle fois à la baisse. Les progrès obtenus sont toutefois en parti gommés sur la facture puisque l'Etat français a décidé de rétablir les taxes sur l'électricité qui avaient été suspendues ces dernières années.

Le COPIL électricité entend poursuivre ce travail d'optimisation des prix jusqu'à fin 2026 pour préparer un nouvel appel d'offre en 2027 dans les meilleures conditions.



CHIFFRES CLÉS

- 1 webinaire** d'information aux adhérents
- 2 comités de pilotage** électricité
- 14 rencontres** avec le fournisseur ENI
- 9 mails** d'information aux services
- 2 Infos** électricité



Sanitaire

TENDRE VERS L'EXCELLENCE



David Riou
Président
OS Porc Bretagne



Laurie Detrimont
Responsable
service sanitaire



Magali Briand
Technicienne
qualité et sanitaire

BIOSÉCURITÉ ÉLEVAGE

- Promotion de l'audit biosécurité PIG CONNECT auprès des OP et des éleveurs.
- Suivi de la mise en œuvre des règles de biosécurité au sein des élevages grâce à l'analyse des résultats des audits biosécurité.
- Mise en place d'une dynamique de mobilisation des OP par des bilans trimestriels.
- Courrier de sensibilisation cosigné OS Porc Bretagne-Préfecture de Région aux détenteurs d'élevages « sans audit ».

OBJECTIF : protéger les élevages de tout risque sanitaire.

PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LE SDRP

- Animation de la charte de protection des élevages négatifs et intermédiaires SDRP.
- Suivi du programme de recherche appliquée contre le SDRP mené par l'ANSES*.
- Réflexions pour mener un projet ambitieux sur la catégorie intermédiaire ou sur un plan d'intervention au sein d'une petite zone définie.
- Suivi et surveillance des souches SDRP circulant en Bretagne en lien avec les vétérinaires, les firmes pharmaceutiques, les laboratoires et l'ANSES.

PROJET AVEC LES FÉDÉRATIONS DES CHASSEURS BRETONNES

- Poursuite de l'élaboration du projet « Mise en œuvre d'actions exceptionnelles et mesurables, visant à limiter les risques sanitaires faune sauvage/élevage ».

ÉPIDÉMIOLOGIE DES GRIPPES

- Animation du dispositif RESAVIP.
- Enquête « Couverture vaccinale antigrippale des éleveurs de porcs ».
- Conférence sur les risques de grippez zoonotiques.
- Participation à l'élaboration d'une étude surveillance homme/animal avec l'ANSES et le CHU de Rennes.
- Participation au Comité grippe zoonotique copiloté par l'ARS Bretagne et la DRAAF Bretagne.

SUITE DE L'EXERCICE PI-ZHU

- Exercice de dépeuplement d'élevage « sur table » au sein de 2 élevages.
- Participation à des exercices d'enquêtes épidémiologiques "suspensions fortes/foyer FPA au sein de 3 élevages.
- Mise à jour des experts et des contacts gestion de crise.



Biosécurité des élevages

L'apparition de la FPA (Fièvre Porcine Africaine) aux frontières italiennes et allemandes souligne encore plus l'importance de protéger les élevages. L'OS Porc Bretagne mobilise ainsi les OP et les vétérinaires, en réalisant des bilans réguliers de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de biosécurité en élevage. En collaboration avec l'administration, elle encourage les éleveurs dont le site n'a pas été vérifié à se mobiliser pour appliquer ces nouvelles règles. À ce stade, plus de 85 % des élevages ont été audités. Pour parfaire ce résultat, l'OS Porc Bretagne promeut l'orientation stratégique visant à rendre obligatoire la réalisation d'un audit à fréquence variable selon le résultat. Le dispositif est en cours d'étude au niveau de l'ANSP.

Épidémiosurveillance des grippes

Le réseau national de surveillance des grippes, RESAVIP, animé en Bretagne par l'OS Porc Bretagne, a pour objet d'identifier l'émergence et/ou l'évolution des virus grippaux au sein des élevages porcins. Pour éviter l'apparition de grippez zoonotiques, l'OS Porc Bretagne s'est activement engagée dans 3 projets :

→ La réalisation d'une enquête, menée par l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) et SPF (Santé Publique France) pour évaluer la couverture vaccinale antigrippale des éleveurs de porcs. Les suites de cette enquête ont amené l'OS Porc Bretagne à :

- Organiser une conférence associant représentants de la santé publique et de la santé animale,
- Elaborer une enquête sur la vaccination antigrippale des vétérinaires praticiens et sur leur engagement à relayer des messages de sensibilisation.
- Participer à la promotion de la campagne de vaccination MSA.

→ La participation à l'élaboration du projet de recherche DEVIM (Détection de Virus Influenza sur les Mouchoirs) dont l'objet est d'acquérir des connaissances nouvelles sur la circulation virale homme/animal et inversement, en couplant les prélèvements nasopharyngés des animaux et le mouchage d'éleveurs symptomatiques ou non.

→ La participation au Comité grippe zoonotique copiloté par l'ARS* Bretagne et la DRAAF Bretagne.

Suite de l'exercice PI-ZHU

L'exercice PI-ZHU a pour objectif de se préparer au mieux à une éventuelle gestion de crise sanitaire. En 2023-2024, ce sont 2 tests « sur table » qui sont proposés. GT Logistics, détenteur du marché public doit dorénavant présenter un protocole d'intervention adapté aux spécificités des élevages. Trois entraînements à l'enquête épidémiologique élevage ont aussi été menés par la DDPP 29, permettant ainsi à 3 OP, vétérinaires, éleveurs et inspecteurs de s'aguerrir à cet exercice pour être prêts à gérer au mieux un éventuel foyer.



INVITATION

Vaccination antigrippale des éleveurs de porcs et des salarié(e)s :
Résultats de l'enquête épidémiologique, recommandations et sensibilisation aux risques zoonotiques de toutes les personnes en contact avec les porcs

Vendredi 18 Octobre 2024
de 14h30 à 15h30
À LA FABRIQUE
(20 avenue Jules Maitiez à Rennes)
Ou en visioconférence (Lien ICI)

Programme

- **Grippe zoonotique : un enjeu de santé humaine selon une approche globale « une seule santé »**
Dr Christine Fébreau, Direction Adjointe Veille et Sécurité Sanitaires, ARS Bretagne
- **Restitution des résultats de l'enquête « Couverture vaccinale antigrippale des éleveurs » réalisée en 2024 auprès de 862 éleveurs**
Dr Pascal Crépey, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, en charge de l'enquête épidémiologique
- **La recommandation de la Haute Autorité de Santé**
Dr Bertrand Gagnière, Médecin Santé Publique France, référent sur la vaccination humaine
- **Le dispositif opérationnel d'accès à la vaccination**
Dr Nicolas Duriez, Médecin coordonnateur régional MSA Bretagne
- **Les enjeux pour l'élevage porcin**
Dr Claudio Trombani, Vétérinaire praticien, en charge des dossiers grippe pour l'OS Porc Bretagne
David Riou, éleveur et Président de l'OS Porc Bretagne

• Se protéger, protéger les autres et son cheptel •

OS Porc Bretagne



Qualité

CONFORTER LES DÉMARCHES COLLECTIVES



Jean-Pierre Simon
Président
commission qualité



Laurie Detrimont
Responsable
service qualité



Cynthia Aubin
Assistante qualité

DÉMARCHE LE PORC FRANÇAIS

- Promotion de la démarche auprès des OP et des éleveurs.
- Mobilisation des OP pour la phase de référencement des élevages.
- Suivi du référencement des élevages.
- Bilan mensuel d'avancement.

SUIVI DES DÉMARCHES VPF, QT ET LPF

- Suivi des engagements et contrôle des référencements.
- Gestion des non-conformités liées à la traçabilité.

FIABILISATION DES DONNÉES BD PORC

- Délégation de gestion de l'association BD PORC pour assurer, en Bretagne, la mise à jour ou le suivi des :
 - Données des déclarations d'activité porcines (informations métiers et élevages)
 - Indicateurs qualité (VPF, QT, LPF)
 - Indicateurs sanitaires
 - Requêtes de contrôle des données.

DÉPLOIEMENT PIG CONNECT

- Promotion des différentes applications de PIG CONNECT auprès des OP via des mails et notes d'information.

BILAN : utilisation trop insuffisante à ce stade par les différents opérateurs, au regard des avantages qu'apportent ces applications.



Le déploiement de la démarche Le Porc Français

Les OP sont à pied d'oeuvre pour finaliser le référencement des élevages dans la démarche. L'objectif final est d'engager les éleveurs dans les bonnes pratiques afin de consolider l'image de la production porcine française. Pour promouvoir cette démarche auprès de l'ensemble des éleveurs, les OP se sont aussi fortement engagées, depuis le 1er juillet dernier, en valorisant uniquement les animaux issus de sites référencés LPF (+ 2 cts €/kg) et en n'attribuant plus cette prime aux porcs charcutiers issus d'élevages non référencés. A fin octobre, 77 % des sites QT sont référencés LPF soit 83 % des porcs charcutiers abattus.

Projet R&D Dataporc

L'UGPVB pilote ce projet depuis 2021. Il est mené opérationnellement par l'IFIP, UNIPORC et 3 abattoirs (BIGARD, KERMENÉ, COOPERL). À ce stade, les essais en abattoirs sont finalisés. Les résultats seront présentés fin 2024.

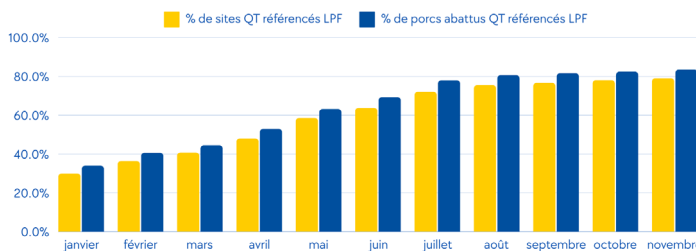
Les derniers volets du projet consistent à proposer et à transmettre aux différents opérateurs (éleveurs, OP, abatteurs) une note globale synthétisant les données de prédictions mesurées et à rédiger un cahier des charges pour l'implantation des technologies, des équipements informatiques à l'abattoir et de la remontée de l'information aux opérateurs précités.

Le renforcement du suivi des contrôles internes et externes de la démarche Le Porc Français

La démarche Le Porc Français nécessite un renforcement du suivi qualité des élevages. Pour ce faire, les OP, regroupées au sein de l'AOP Porc Grand Ouest, s'accordent dans le cadre de la Commission qualité. Pour s'assurer de l'application de toutes les dispositions du cahier des charges et pour maintenir le respect de celles-ci par les éleveurs et les opérateurs (éleveurs, OP, OC), un ensemble de procédures de contrôles ont évolué pour consolider la démarche (ex : contrôles renforcés de la levée des écarts externes, suivi des contrôles internes en cas de changement d'OP, déréférencement des sites avec DA non à jour, ...).

La commission qualité AOP Porc Grand Ouest est ainsi en perpétuelle démarche de progrès et met en œuvre un système d'amélioration continue avec pour seul objectif : promouvoir le logo et la crédibilité de la démarche auprès des clients de l'aval et des consommateurs.

Evolution des référencements LPF en 2024
(par rapport aux élevages référencés QT)



CHIFFRES CLÉS

Notification des mouvements d'animaux dans BD PORC

92 % des mouvements sont notifiés dans les délais réglementaires, soit avant 7 jours

TATOUA : 1 477 liens actifs

Référencements des élevages de porcs professionnels

3 162 sites LPF (66 % des sites actifs)

4 066 sites QT (84 % des sites actifs)

4 276 sites VPF porcs charcutiers (89 % des sites actifs)

1 718 sites VPF cochons (89 % des sites actifs avec truies)



Bientraitance animale et pharmacie vétérinaire

SOUTENIR LA PRODUCTION



Michel Adam
Président commission
pharmacie vétérinaire



Philippe Le Cornué
Réfèrent professionnel
bientraitance animale LCA

Mathilde Roux
Directrice UGPVB



Laurie Detrimont
Responsable
service sanitaire

Bientraitance animale

PARTICIPATION ET VEILLE DE L'OS PORC BRETAGNE

- Groupe de travail "Sujets porcins de la DGAL"
- Commission bientraitance d'INAPORC
- Groupe de travail "INAPORC"
- Réseau technique Bien-être animal Porc de La Coopération Agricole

SUJETS SUIVIS

- Guide mise à mort d'urgence
- Alternative à la castration à vif des porcelets
- Arrêt de la caudectomie routine
- Maternité liberté
- Nouveau règlement européen sur les conditions de transport des animaux d'élevage

Pharmacie vétérinaire

AGRÈMENT PHARMACIE VÉTÉRINAIRE OP

- Renouvellement pour 5 ans de l'agrément d'une OP.



Révision de la réglementation européenne sur les conditions de transport des animaux d'élevage

La Commission européenne est en train d'actualiser les règles de transport, qui datent de 2005, en tenant compte des progrès scientifiques, technologiques, des attentes sociétales et des défis environnementaux. La proposition législative présentée soulève cependant, de la part des opérateurs de terrain mais aussi du Comité Economique et Social Européen, de nombreuses inquiétudes et interrogations liées aux impacts économiques, sociaux et environnementaux qu'elle entraînerait. Une étude réalisée par l'IFIP confirme ces craintes en annonçant qu'un investissement total de 4 Milliards d'euros, à l'échelle européenne, sera nécessaire pour se conformer à cette législation. La synthèse de cette étude a été adoptée par LCA, INAPORC et le COPA-COGECA. L'objectif, à ce stade, est de la partager largement avec les eurodéputés et les représentations permanentes de la France au sein de l'Union européenne.

Pharmacie vétérinaire en élevage

La DGAL a lancé le 2 juin 2023 une consultation sur un projet de décret traitant notamment de la « Prescription-délivrance-détention des médicaments vétérinaires » et de la relation éleveur/vétérinaire. Ce projet intervient dans le cadre de la mise en conformité de la réglementation française au droit européen.

Le projet de décret présenté aux OPA retire tout pouvoir aux éleveurs en matière de soins aux animaux notamment en supprimant la pharmacie d'élevage. Un courrier inter-OPA a été envoyé au ministre de l'Agriculture pour dénoncer ces nouvelles dispositions. Un rendez-vous a également eu lieu avec son cabinet en juin 2023. Le 28 septembre 2023, la DGAL a transmis une nouvelle proposition de décret aux membres du CNOPSAV* dans lequel les dispositions du suivi sanitaire permanent et de la pharmacie d'élevage, avaient été retirées du projet de décret pour être retravaillées à un niveau technique. Le 19 avril dernier, un nouveau projet complet a été envoyé par la DGAL et des groupe de travail ont été mis en place pour le travailler. La profession vétérinaire reste très inquiète sur son contenu. L'UGPVB est proactive pour alerter sur les conséquences de cette réforme pour les éleveurs.



Dénominations

La récente décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), rendue le 4 octobre, remet en cause le décret français du 29 juin 2022, qui interdisait l'usage de termes carnés (comme « steak » ou « saucisse ») pour des produits végétaux. Le Conseil d'État, qui avait déjà suspendu ce décret en attendant l'avis de la CJUE, pourrait maintenant l'annuler définitivement.

Conséquences pour la filière : notre analyse juridique

La CJUE a statué qu'un État membre ne peut interdire l'usage de ces termes pour les produits végétaux, à moins d'établir des dénominations légales précises et conformes au droit européen. Les "dénominations légales" désignent les termes spécifiques qui peuvent être utilisés pour désigner des denrées alimentaires conformément aux lois et réglementations. Actuellement, la seule dénomination légale européenne est le terme « viande ». Cela laisse à l'État français la possibilité de publier un nouveau décret définissant ces termes de manière objective.

Face à cette évolution, l'UGPVB souhaite que le gouvernement français profite de cette opportunité pour publier un nouveau décret précisant les dénominations légales réservées aux produits d'origine animale. Cette réglementation est essentielle pour garantir la transparence de l'information aux consommateurs et éviter les pratiques commerciales trompeuses. Un tel cadre réglementaire permettrait de protéger les valeurs des filières viande tout en évitant toute confusion avec les alternatives végétales.



PROMOUVOIR LE MÉTIER



Lydia Le Clère
Présidente commission
communication
UGPVB-CRP



Émilie Charpentier
Responsable
communication



Laëtitia Gatel
Alternante
en communication

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Les éleveurs à la rencontre du public sur des événements/salons :

- **Foire de Rennes** les 23 et 24 mars
- **Agrideiz** du 29 au 31 mars à Brest
- **Journée Anefa 29** le 4 avril à Plozévet auprès de 430 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges finistériens
- « **La Ferme au Moustoir** » Agriculteurs de Bretagne / FC Lorient le 19 octobre à Lorient
- **Animations proposées** : quizz « questions pour un cochon », dégustations, tatouages, goodies...



De nouveaux visuels plus attractifs !

2 kits de communication ont été réalisés pour habiller les stands porcins et les rendre plus visibles et plus attractifs, du fait notamment de l'évolution d'animation sans animaux. Ces supports sont disponibles sur demande au service communication UGPVB-CRP.



PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Animation sur Facebook et Instagram
- « **Les éleveurs de porcs bretons** »

Une nouvelle présidente à la Commission Communication UGPVB-CRP

Depuis début 2024, Lydia Le Clère a succédé à David Riou, qui a présidé la commission communication UGPVB-CRP pendant 11 années. Éleveuse à Kerfourn (56) avec son mari, installée depuis 2011, Lydia est administratrice Porc Armor Evolution et vice-présidente d'Agriculteurs de Bretagne. Elle a annoncé lors de sa prise de présidence s'inscrire dans la continuité des orientations de David en matière de communication.

De l'art ou du cochon : une 5^{ème} édition sportive !

Le concours artistique de décoration de cochons en papier mâché a remporté un vif succès pour cette 5^{ème} édition, placée sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques. 2 198 élèves de CM1-CM2 bretons ont relevé le défi et décoré les 700 cochons mis à disposition. Un jury, composé notamment d'un athlète paralympique, a élu les 5 classes lauréates. Des éleveurs ont remis les prix dans chaque école. Les cochons ont ensuite été vendus par les écoles, les commerçants de Vannes, l'association Charcuterie Gourmande, les OPA, l'UGPVB et le CRP. Au SPACE, une « petite vente aux enchères » des 5 plus beaux cochons a permis de compléter la cagnotte qui s'élève à plus de 10 000 €. Un don en côtes de porc, en faveur des plus démunis, sera réalisé auprès de la Banque Alimentaire début 2025.



Les éleveurs au marathon du Médoc

Les éleveurs de porcs bretons ont été au RDV du mythique marathon du Médoc début septembre, afin de promouvoir leur futur événement Pig&Run et par la même occasion de faire la promotion du porc français. Les éleveurs étaient ainsi présents sur le village exposant le vendredi 6 septembre et ont accueilli les 8500 marathoniens au KM36 du marathon le samedi 7 septembre. Le ravitaillement à base de cochonnailles a littéralement ravi les coureurs ainsi que le Château du Meyney, spot du KM36, enchanté de l'animation des éleveurs qui ont enflammé la place ! 5 coureurs de la filière ont également parcouru en équipe les 42,195 km aux couleurs de Pig&Run. Une belle aventure qui a marqué toute l'équipe, bénévoles comme coureurs, revenus avec des étoiles plein les yeux. Objectif largement atteint avec plus de 100 personnes qui se sont « pré-inscrites » à la course depuis début septembre.

La Pig&Run en préparation

Les éleveurs de porcs bretons, sous l'égide du Comité Régional Porcin de Bretagne, organisent leur premier événement sportif ouvert au grand public, baptisé « Pig & Run ». Cette course à pied se déroulera le 18 mai 2025, au bord de la charmante Ria d'Étel, dans le Morbihan. Inspiré par l'esprit festif et convivial du marathon du Médoc, « Pig & Run » combine sport et festivités pour offrir aux participants une expérience insolite et inoubliable au départ d'un élevage de porc ! Avec un objectif de réunir 500 coureurs, 150 bénévoles et autant de supporters, les éleveurs souhaitent à travers cet événement, avant tout humain et fédérateur, créer un trait d'union entre agriculture et sport et tisser des liens forts avec les sportifs que la Bretagne a la chance de compter en nombre. Ce projet, qui suscite déjà beaucoup d'engouement auprès des acteurs de la filière, est une belle promesse pour 2025 ! Envie d'embarquer dans l'aventure ? Venez vibrer avec nous en devenant bénévoles ou partenaires !



ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE



Éric Donval
Président BD Porc



Thomas Lemoine
Responsable BD Porc



Blandine Caillard
Chargée de mission BD Porc

REFONTE ARCHITECTURE

- Poursuite du travail de refonte informatique afin d'améliorer la sécurité et la réactivité de la base de données.
- Mise en place d'une architecture structurée pour faire de PIG CONNECT le portail de l'éleveur pour ses démarches réglementaires et collectives.

TABLEAUX DE SUIVI CLIKSENSE

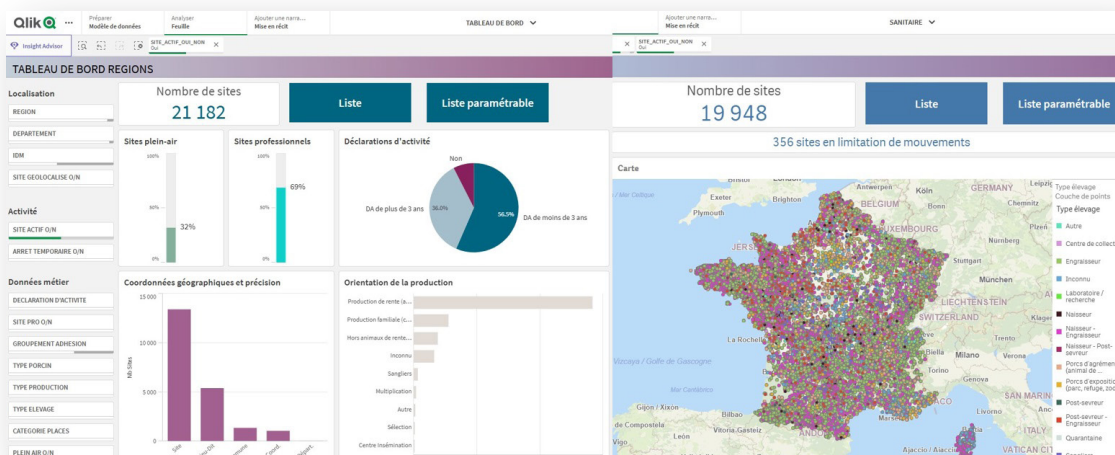
- Réédition des tableaux de bord dans le nouvel outil de valorisation de données QlikSense.
- Cartographie, suivi des évolutions de la production, des flux animaux, de la qualité et du sanitaire notamment avec la biosécurité.

BASE NATIONALE DE L'ETAT

- Participation aux travaux de création de la Base Nationale des Opérateurs (BNO) piloté par Chambres d'Agriculture France.
- Remontée des données réglementaires de géolocalisation des sites dans l'outil CartoGip utilisées par les services de l'Etat dans la gestion de crise sanitaire.

PIG CONNECT : DEMATERIALISATION DES BONS ENLEVEMENTS

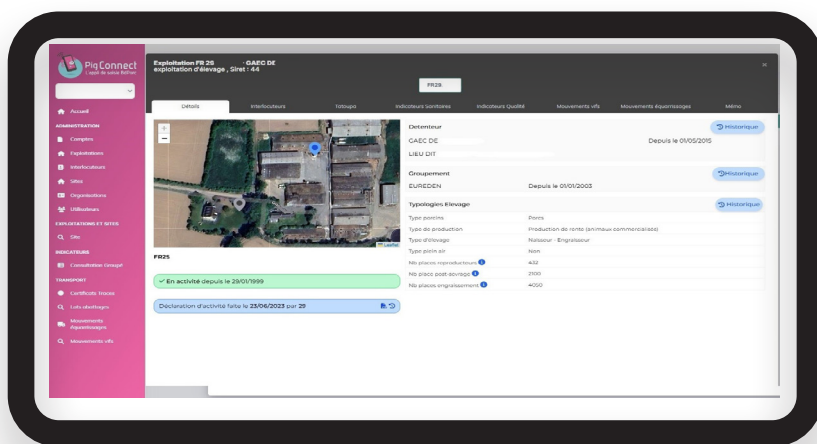
- Poursuite du déploiement avec les structures volontaires.
- Application fonctionnelle. Simplicité, fiabilité et réactivité de la gestion de la traçabilité.





Migration du site internet BD PORC vers Pig Connect

Après plus de quinze années, le site internet de BD PORC fait peau neuve en intégrant le site internet de Pig Connect (www.pigconnect.fr). Les différents profils vont migrer au fur et à mesure vers le nouveau site, plus moderne et sécurisé, jusqu'en 2026. L'avantage est de proposer un ensemble de modules aux utilisateurs en intégrant un portail, géré par l'ensemble de la filière, au sein de l'association BD PORC. Une évolution technologique qui permet à BD PORC de proposer un service toujours plus performant pour assurer sa mission de traçabilité porcine.



www.pigconnect.fr



Applications éleveur :

- Déclaration d'activité
- Demande/validation lien TATOUA
- Bon d'enlèvement
- Motifs de saisie en abattoir
- Audit biosécurité
- Audit Le Porc Français
- Bordereaux d'abattage (à venir)



Vous êtes éleveur ? Rendez-vous sur le site muni de votre indicatif de marquage et mot de passe utilisé pour consulter l'espace extranet de votre PCM.

BD PORC c'est aussi 15 correspondants en régions qui assurent le déploiement et la fiabilisation de la base. Une action phare de 2024, réalisée dans le cadre de ce réseau, a été le suivi des référencements dans la démarche Le Porc Français.



ORGANISER LA PRODUCTION



Mathilde ROUX
Directrice UGPVB



Dominique Bellanger
Directeur URCA Pays de la Loire

PRÉVISION DE L'OFFRE SEMAINE S+1

Pour assurer la mission d'adaptation de la production aux besoins du marché, un outil de prévision de l'offre à semaine S+1 a été développé par l'AOP fin 2022. Chaque semaine, les OP membres de l'AOP transmettent leurs données et disposent, dès le jeudi matin, de l'offre prévisionnelle globale de porcs charcutiers. Un suivi des écarts prévisionnel/réalisé est aussi proposé. Avec cet outil, les OP disposent d'informations pour potentiellement gérer par anticipation et collectivement la fluidité.



PRÉVISION DE L'OFFRE MÂLES ENTIERS/IMMUNOCASTRÉS ET CASTRÉS

En 2024, 8 OP membres de l'AOP partagent leurs informations pour prédire l'évolution de la production (à 2/3/4 mois) selon les pratiques d'élevage. Les données globalisées sont restituées. A partir de l'outil de prévision de l'offre S+1, une application a été progressivement développée.

PRÉVISION DE LA PRODUCTION MOIS M+5

En 2022 et 2023, l'AOP a testé un modèle pour prédire la production de porcs charcutiers à un horizon de 1 à 5 mois en valorisant les données BDPORC (périmètre des OP de l'AOP). Les premiers résultats étaient intéressants, mais les moyens techniques et financiers nécessaires pour poursuivre l'expérimentation étaient trop conséquents et l'AOP a pris la décision de l'arrêter.

Politique Agricole Commune - Rôle stratégique des OP

Les organisations de producteurs (OP) jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC), en particulier pour renforcer la compétitivité des filières agricoles. Les AOP (Associations d'Organisations de Producteurs) des secteurs des légumes, du lait et du porc dans l'Ouest de la France se sont activement engagés pour demander :

- La réouverture du plan stratégique national : Elles plaident pour que la France revoie son plan stratégique national de la PAC afin que la filière élevage puisse bénéficier de programmes opérationnels, outils essentiels pour structurer les filières et financer des projets de modernisation et de durabilité en élevage. Ces programmes sont déjà utilisés avec succès dans d'autres secteurs comme les fruits et légumes.
- Un bonus pour inciter les éleveurs à adhérer aux OP, une mesure qui permettrait de renforcer la coopération entre producteurs et de structurer les filières autour d'objectifs communs, facilitant ainsi leur compétitivité et leur résilience.
- Une PAC projet qui encourage explicitement la structuration des filières via les OP. Cela permettrait de consolider les efforts de mutualisation entre producteurs et d'assurer des revenus stables tout en répondant aux défis environnementaux et économiques.

NOS PARTENAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS



NOS ADHÉRENTS



LISTE DES ACRONYMES

ADIVALOR : Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles
AFAIA : Syndicat français des metteurs en marché d'engrais organiques
ANSES : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSP : Association Nationale Sanitaire Porcine
AVPO : Association des Vétérinaires exerçant en Productions Organisées
ARS : Agence régionale de santé
CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CNPO : Comité National de Promotion de l'Oeuf
CNOPSAV : Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire et Végétale
CROPSAV : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne
IAHP : Influenza Aviaire Hautement Pathogène
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IED : Directive sur les Émissions Industrielles
INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité
ITAVI : Institut Technique de l'AViculture
PCEA : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles
SNA : Syndicat National des Accoueurs
SNIPO : Syndicat national des industriels et professionnels de l'œuf
SRAL : Service Régional de l'Alimentation



104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Tél. 02 99 65 03 01
ugpvb@ugpvb.fr
www.ugpvb.fr



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement

Rédaction : UGPVB - Création : Azuré Graphique - Imprimerie : Chat Noir Impressions
Crédits photos : AAT, Agrial, CNPO, CRP Bretagne, Evel'Up, Gaëlle Le Berre, Popcorn, Porc Armor Evolution, UGPVB